|  |
| --- |
|  |
| **Procédure de déclarationdes situations dangereuses**Exemple à adapter à votre établissement |
|  |

Établissement :

En vigueur :

Mise à jour :

# But

La déclaration de situation dangereuse sert à identifier, évaluer et corriger une situation de travail présentant un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs. Elle favorise la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) dans les services.

# Champ d’application

La procédure s’applique à toutes les personnes salariées de l’établissement.

# Principes directeurs

Il est de la responsabilité de tous de participer à l’identification des risques, à la correction des dangers imminents et au maintien d’un environnement de travail sécuritaire. Si le danger ne peut être corrigé immédiatement par le travailleur qui le constate, ou si le danger peut être récurent, il serait approprié de compléter une déclaration de situation dangereuse.

La procédure vise à :

* Permettre au travailleur d’exercer son droit d’effectuer son travail dans des conditions sécuritaires en vertu de la Loi sur la SST et d’assumer les responsabilités en découlant, entre autres de participer à l’identification des risques
* Permettre à l’employeur de remplir ses obligations en vertu de la Loi sur la SST

# Démarche

* Toute personne visée par la procédure est responsable de déclarer dans les plus brefs délais toute situation dangereuse[[1]](#footnote-1) à la personne en autorité au moment de son constat
* La déclaration peut être faite verbalement sous réserve qu’elle soit corrigée immédiatement par une stratégie provisoire ou permanente qui élimine ou contrôle le danger
* Pour les autres cas, la déclaration doit être faite à l’aide du formulaire prévu à cette fin. Une fois complété, le déclarant remet le formulaire à son supérieur immédiat
* Le supérieur immédiat doit :
	+ Prendre connaissance de la déclaration
	+ Procéder avec le déclarant à l’analyse de la situation
	+ Prendre les mesures nécessaires au contrôle de cette situation
	+ Faire suivre le formulaire complété au comité paritaire de SST

# Rôles et responsabilités

Employé

* Déclare dans les plus brefs délais toute situation dangereuse à la personne en autorité
* Lorsque nécessaire, remplit le formulaire prévu à cette fin et le remet dès que possible à la personne en autorité
* Collabore à l’évaluation de la situation
* Applique les mesures retenues

Supérieur immédiat

* Procède avec le déclarant à l’évaluation de la situation
* Met en place les mesures nécessaires pour corriger la situation et assure le suivi (efficacité et permanence)
* Effectue un retour sur les mesures à utiliser lors des réunions d’équipe au besoin
* Envoie une copie complétée au comité paritaire de SST

Comité paritaire de SST

* Encourage la déclaration des situations dangereuses et le respect de la procédure
* Reçoit et analyse les déclarations de situations dangereuses et tient à jour un registre
* Révise annuellement le registre des déclarations de situations dangereuses et en tient compte lors de l’élaboration du plan d’action en prévention
* Conseille la direction, au besoin, pour orienter les démarches vers l’élimination ou l’atténuation des dangers à la source ainsi que pour l’implantation des mesures
* S’assure que le risque est contrôlé

Directeur

* S’assure de l’élaboration, de la mise en œuvre et de l’évaluation de cette procédure

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Adoptée le |  | jour du mois de |  |  20 |  |  . |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Par : |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Par : |  |  |
|  |  |  |

1. Un travailleur identifie une situation anormale concernant les équipements, l’environnement, les espaces ou les conditions d’exercice du travail qui peut affecter la santé ou la sécurité des travailleurs. [↑](#footnote-ref-1)